



TRAJECTOIRE TERRITOIRE

OCTOBRE 2018

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Crédit Mutuel Arkéa
(Moody's: Aa3 au 23 avril 2018 / Standard & Poor's: A au 19 avril 2018⁽¹⁾).

Trajectoire Territoire Octobre 2018 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- Période de commercialisation: du 10 septembre 2018 au 27 octobre 2018. La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
- Durée d'investissement conseillée: 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé (le remboursement automatique anticipé intervient si à une Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est supérieur ou égal à son Niveau Initial, à savoir le cours de clôture de l'Indice le 05 novembre 2018). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé. Les risques associés à ce produit sont décrits dans la présente brochure.
- Éligibilité: contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de Trajectoire Territoire Octobre 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- Code ISIN: FR0013356367

**Communication à caractère publicitaire.
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation. Elles ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni un argument de souscription du produit.

EN QUELQUES MOTS...

Trajectoire Territoire est un produit de placement d'une durée maximale de 10 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La valeur du support s'apprécie selon l'évolution de l'indice Euro STOXX 50[®], indice représentatif du marché actions de la zone euro.
- Le versement d'un coupon inconditionnel⁽¹⁾ de 4 % garanti la première et la deuxième année⁽²⁾, quelle que soit l'évolution de l'Indice.
- Le versement d'un coupon conditionnel annuel⁽¹⁾ de 4% si, à une Date de Constatation Annuelle⁽³⁾ entre la 3^e et la 9^e année, l'Indice Euro STOXX 50[®] est en baisse jusqu'à 25%.
- Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un coupon⁽¹⁾ de 7% (TRA⁽⁴⁾ maximum 4,91%), si à une Date de Constatation Annuelle⁽³⁾ entre la 3^e et la 9^e année, l'Indice Euro STOXX 50[®] est en hausse ou stable par rapport à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans soit le 13 novembre 2028, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un coupon⁽¹⁾ de 7%, si l'indice Euro STOXX 50[®] est en hausse ou stable par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale (TRA⁽⁴⁾ maximum 4,23%).
 - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un coupon⁽¹⁾ de 4%, si l'indice Euro STOXX 50[®] est en baisse jusqu'à 25% par rapport à son Niveau Initial⁽⁵⁾ à la Date de Constatation Finale⁽⁶⁾ (TRA⁽⁴⁾ maximum 3,98 %).
 - Un remboursement du Capital Initial, si le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est en baisse comprise entre 25% et 40% de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale⁽⁶⁾ (TRA⁽⁴⁾ maximum 3,64 %).
 - Un risque de perte en capital partiel ou total à l'échéance si l'indice Euro STOXX 50[®] est en baisse supérieure à 40% par rapport à son Niveau Initial⁽⁵⁾ à la Date de Constatation Finale⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽²⁾ Paiements en date du 12 novembre 2019 puis du 12 novembre 2020.

⁽³⁾ Dates de Constatation Annuelle : 5 novembre 2021, 07 novembre 2022, 06 novembre 2023, 05 novembre 2024, 05 novembre 2025, 05 novembre 2026, 05 novembre 2027.

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽⁵⁾ Niveau de clôture de l'Indice à la date de Constatation Initiale du 05 novembre 2018.

⁽⁶⁾ Niveau de clôture de l'Indice à la date de Constatation Finale du 06 novembre 2028.

Les termes "Capital" ou "Capital Initial" utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support Trajectoire Territoire Octobre 2018, soit 1000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Le produit est soumis au risque de défaut et au risque de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1000 euros le 05 novembre 2018 jusqu'à la Date d'échéance (le 13 novembre 2028) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé.

En cas d'achat après le 05 novembre 2018 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance Trajectoire Territoire Octobre 2018 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support Trajectoire Territoire Octobre 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

AVANTAGES ET INCONVENIENTS

AVANTAGES

- À la fin des 2 premières années, l'investisseur reçoit un coupon⁽¹⁾ inconditionnel de 4 %, quelle que soit l'évolution de l'indice Euro STOXX 50®.
- De la 3^e à la 9^e année, si à une Date de Constatation Annuelle, l'indice Euro STOXX 50® est en baisse jusqu'à 25% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit un coupon conditionnel⁽¹⁾ annuel de 4 %.
- De la 3^e à la 9^e année, si à une Date de Constatation Annuelle, l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé, et l'investisseur reçoit, en plus des coupons annuels éventuellement perçus les années précédentes, l'intégralité de son Capital Initial augmentée d'un coupon⁽¹⁾ de 7% (TRA⁽²⁾ maximum de 4,91%).
- À la Date de Constatation Finale, si Trajectoire Territoire Octobre 2018 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur reçoit, en plus des coupons annuels éventuellement perçus les années précédentes :
 - L'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un coupon⁽¹⁾ de 7%, si l'indice Euro STOXX 50® est en hausse ou stable par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale (TRA⁽²⁾ maximum de 4,23%).
 - L'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un coupon⁽¹⁾ de 4 %, si l'indice Euro STOXX 50® est en baisse jusqu'à 25% de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale (TRA⁽²⁾ maximum de 3,98%).
 - L'intégralité de son Capital Initial⁽¹⁾, si l'indice est en baisse comprise entre 25% et 40% de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale (TRA⁽²⁾ maximum de 3,64%).

INCONVÉNIENTS

- Trajectoire Territoire Octobre 2018 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique anticipé ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date de Constatation Finale, l'indice Euro STOXX 50® est en baisse supérieure à 40% de son Niveau Initial). Le rendement de Trajectoire Territoire Octobre 2018 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice Euro STOXX 50® autour des seuils de baisse (-40%,-25%) et stable de son Niveau Initial. C'est-à-dire qu'une variation de 1 ou 2 %, autour de ces seuils, peut avoir un impact fort sur le capital et sur les gains.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut à une éventuelle faillite ou mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 3 ans à 10 ans.
- Trajectoire Territoire Octobre 2018 offre un gain plafonné. Ainsi l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'indice Euro STOXX 50® (TRA⁽²⁾ maximum de 4,91%).
- Trajectoire Territoire Octobre 2018 ne bénéficie pas des éventuels dividendes des actions composant l'indice Euro Stoxx 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

⁽¹⁾ Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

PAIEMENT DU COUPON ET MECANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

UN COUPON INCONDITIONNEL DE 4 % GARANTI LES 2 PREMIÈRES ANNÉES

Versement d'un coupon inconditionnel⁽¹⁾ de 4 % garanti les deux premières années, quelle que soit l'évolution de l'Indice.

UN OBJECTIF DE COUPON CONDITIONNEL DE 4 % DE LA 3^E ANNÉE À LA 9^E ANNÉE

Si à une Date de Constatation Annuelle entre la 3^e et la 10^e année, l'indice Euro STOXX 50[®] est en baisse jusqu'à 25% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

UN COUPON⁽¹⁾ DE 4%

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ DE LA 3^E ANNÉE À LA 9^E ANNÉE

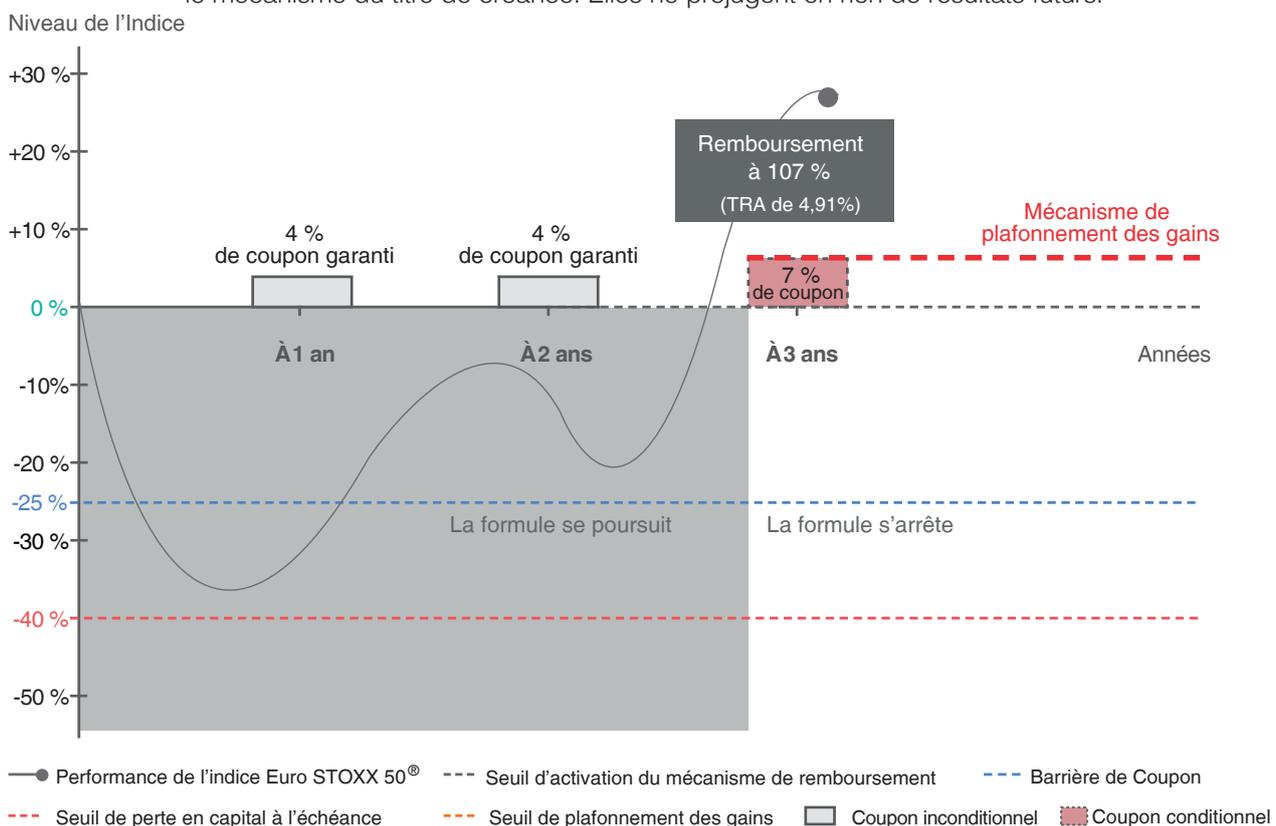
Si à une Date de Constatation Annuelle entre la 3^e et la 9^e année, l'indice Euro STOXX 50[®] est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

LE CAPITAL INITIAL + UN COUPON DE 7%

(Soit un TRA⁽²⁾ maximum de 4,91%)

EXEMPLE DE SCÉNARIO DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.



Pour les cas de figure illustrés, le remboursement automatique anticipé (à chaque Date de Constatation Annuelle) entraîne le remboursement du titre de créance. Si à une Date de Constatation Annuelle, l'indice Euro STOXX 50[®] est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et Trajectoire Territoire Octobre 2018 se poursuit jusqu'à la prochaine Date de Constatation Annuelle.

REMBOURSEMENT FINAL (EN L'ABSENCE D'UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ)

À la Date de Constatation Finale, le 06 novembre 2028, le niveau de l'indice Euro STOXX 50® par rapport à son Niveau Initial est observé et plusieurs cas de figure sont possibles :

CAS FAVORABLE

Si l'indice Euro STOXX 50® est en hausse ou stable par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 13 novembre 2028 :

LE CAPITAL INITIAL + UN COUPON DE 7%

(Soit un TRA⁽²⁾ maximum de 4,23%)

CAS MÉDIAN

1. Si l'indice Euro STOXX 50® est en baisse jusqu'à 25% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 13 novembre 2028 :

LE CAPITAL INITIAL + UN COUPON DE 4%

(Soit un TRA⁽²⁾ maximum de 3,98%)

2. Si l'indice Euro STOXX 50® est en baisse supérieure à 25% mais inférieure à 40% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 13 novembre 2028 :

LE CAPITAL INITIAL

(Soit un TRA⁽²⁾ maximum de 3,64%)

CAS DÉFAVORABLE

Si l'indice Euro STOXX 50® est en baisse supérieure à 40% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 13 novembre 2028 :

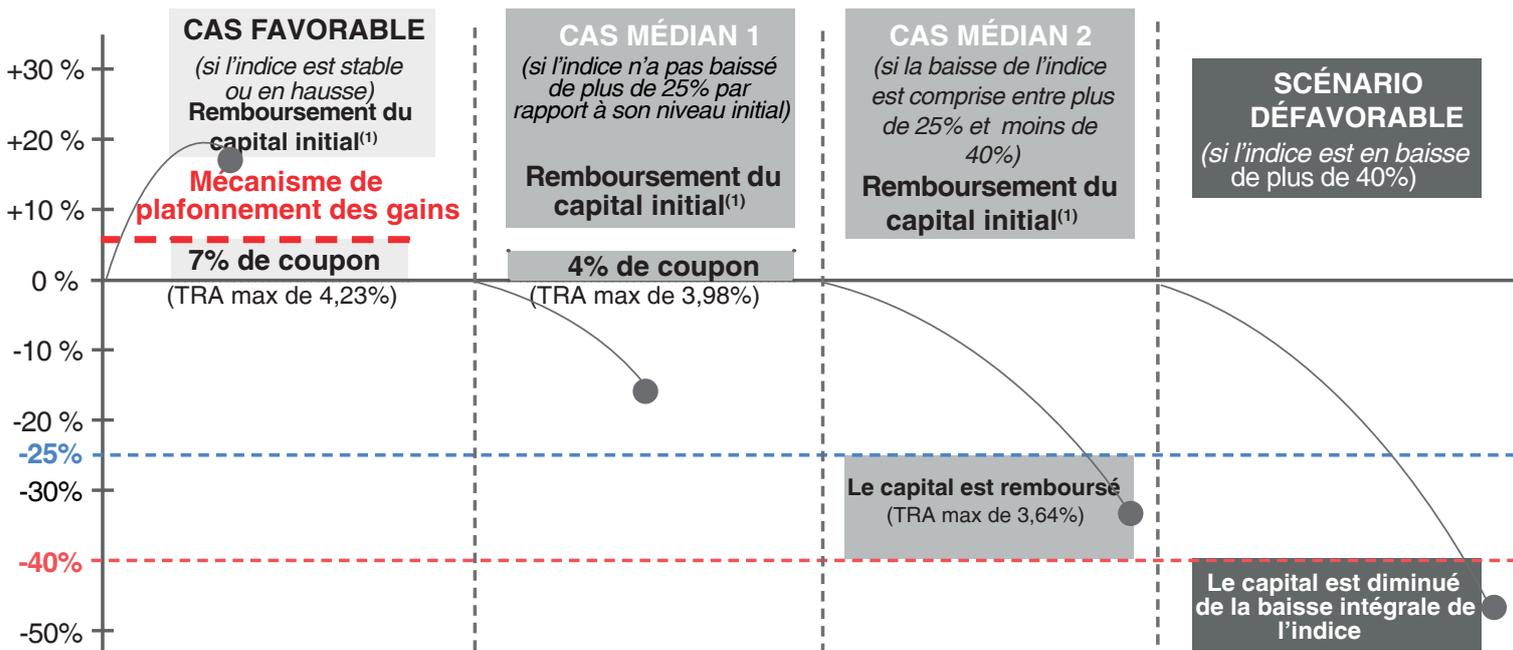
LE CAPITAL INITIAL DIMINUE DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice Euro STOXX 50®. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

EXEMPLE DE SCÉNARIO DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

Niveau de l'Indice à 10 ans

(à la Date de Constatation Finale)



● Performance de l'indice Euro STOXX 50® - - - Barrière de Coupon - - - Seuil de perte en capital à l'échéance

■ Seuil de plafonnement des gains

■ Gain conditionnel

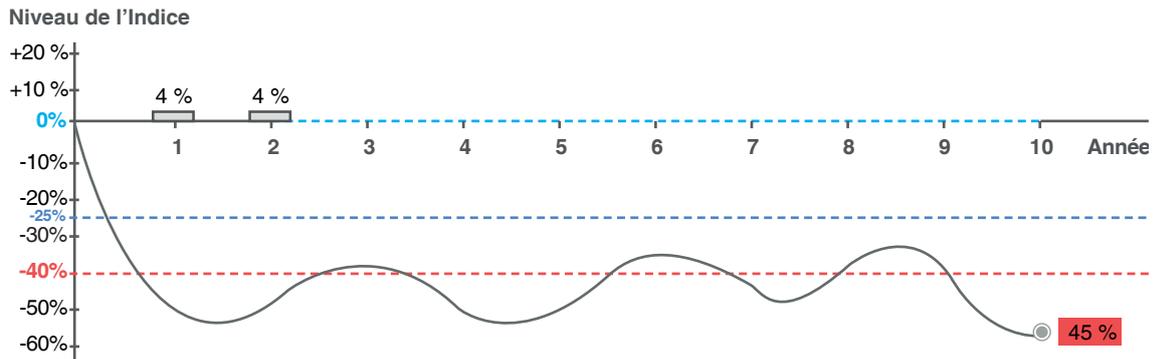
⁽¹⁾ Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

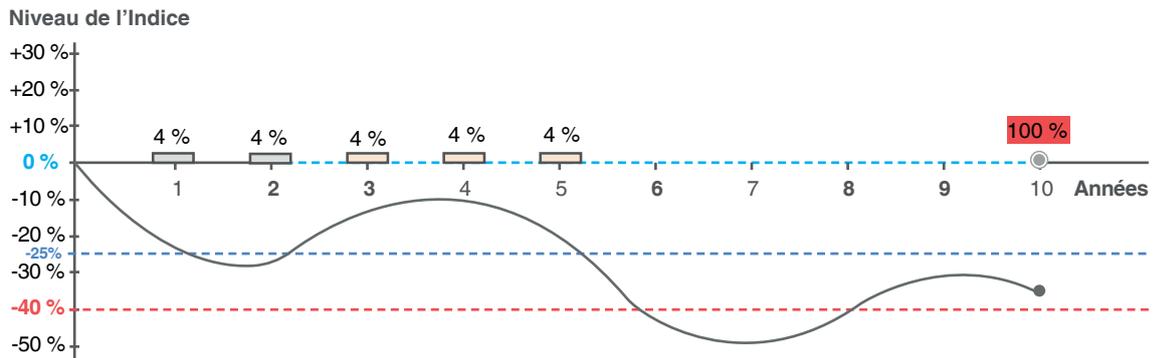
ILLUSTRATIONS

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES EXEMPLES N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS. L'ENSEMBLE DES DONNÉES EST PRÉSENTÉ HORS FISCALITÉ ET/OU FRAIS LIÉS AU CADRE D'INVESTISSEMENT.

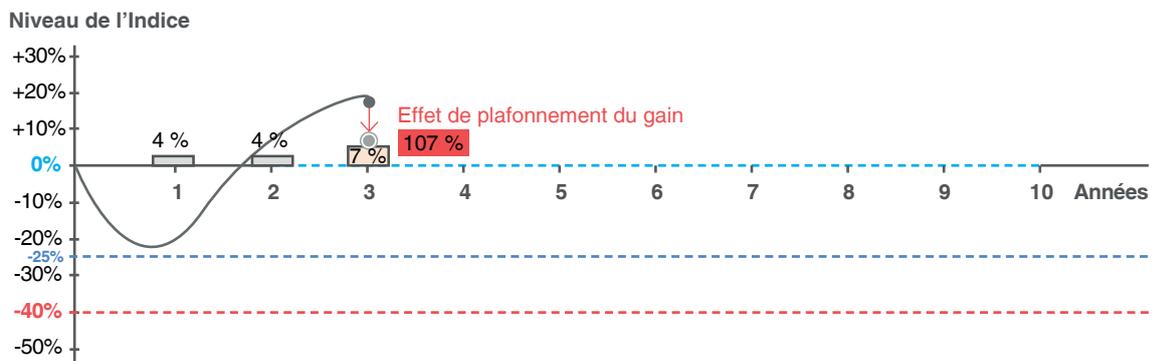
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (SUPÉRIEURE À 40 %)



SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (INFÉRIEURE À 40 %)

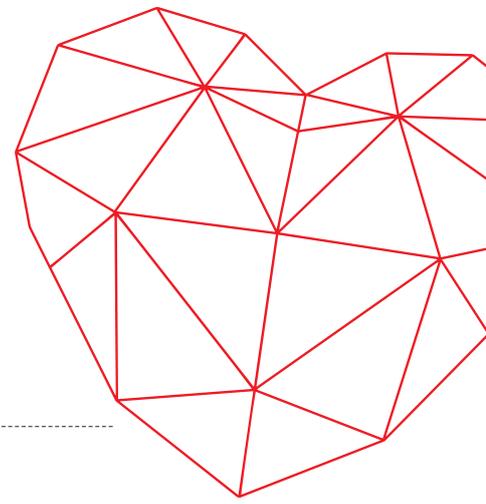


SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)



- Performance de l'indice Euro STOXX 50[®]
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement
- Barrière de Coupon
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Niveau de remboursement du support
- Gain inconditionnel
- Gain conditionnel
- Montant final remboursé⁽¹⁾

⁽¹⁾ Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.



- Versement d'un coupon inconditionnel de 4% en années 1 et 2.
- À chaque Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'Indice est en baisse de plus de 25% par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon conditionnel au titre des années écoulées.
- À la Date de Constatation Finale, l'Indice est en baisse de 55% par rapport à son Niveau Initial (soit une baisse de 55%): l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. **L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice Euro STOXX 50®, soit une perte de 55%.**

Remboursement final : 45% du Capital Initial

Valeur totale des coupons versés : 4% + 4% = 8%

TRA⁽¹⁾ : -6,79% (contre -7,66% pour l'Indice)

Dans le scénario le plus défavorable, la perte en capital peut-être totale.

- Versement d'un coupon inconditionnel de 4 % en années 1 et 2.
- À chaque Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- Aux années 3, 4, et 5 lors des Dates de Constatation Annuelle, l'Indice est en baisse inférieure à 25% de son Niveau Initial: l'investisseur reçoit un coupon de 4% au titre de ces années.
- À la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Indice est en baisse de 35% de son Niveau Initial: l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 100% du Capital Initial

Valeur totale des coupons versés : 4% + 4% + (3 x 4%) = 20%

TRA⁽¹⁾ : 2,09% (contre -4,21% pour l'Indice)

- Versement d'un coupon inconditionnel de 4 % en années 1 et 2.
- En année 3, le niveau de l'Indice est en hausse de 18% par rapport à son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un coupon de 7 %. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 107 % contre 118 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 107% du Capital Initial

Valeur totale des coupons versés : 4% + 4% + 7% = 15%

TRA⁽¹⁾ : 4,91% (contre 5,62% pour l'Indice)

INFORMATION IMPORTANTE

La valorisation de Trajectoire Territoire Octobre 2018 en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice Euro STOXX 50® et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates de Constatation Annuelle, si le niveau de l'indice Euro STOXX 50® est proche de son Niveau Initial, et à la Date de Constatation Finale, si la baisse est proche de 40% par rapport à son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'indice Euro STOXX 50®, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

PRESENTATION DE L'INDICE

UN INDICE COMPOSÉ DES 50 PREMIÈRES SOCIÉTÉS DE LA ZONE EURO, SÉLECTIONNÉES SUR LA BASE DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE, DU VOLUME DES TRANSACTIONS ET DU SECTEUR D'ACTIVITÉ (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

La société STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'Indice Euro STOXX® 50 est l'Indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

L'indice Euro STOXX® est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg: SX5E Index; code ISIN: EU0009658145).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Crédit Mutuel Arkéa n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® ENTRE LE 4 JUILLET 2008 ET LE 4 JUILLET 2018



— Indice Euro STOXX 50®

Source : Bloomberg, au 05 juillet 2018

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus d'émission visé par l'Autorité des Marchés Financiers (visa n°XXXXX en date du XX/XX/XXXX).
Émetteur	Crédit Mutuel Arkéa (Moody's: Aa3 au 23 avril 2018 / Standard & Poor's; A au 19 avril 2018). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni un argument de souscription du produit.
Période de commercialisation	Du 10 septembre 2018 au 27 octobre 2018
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013356367
Valeur Nominale	1000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Indice Euro STOXX 50® (code ISIN: EU0009658145, code Bloomberg: SX5E index), calculé dividendes non réinvestis.
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Date de Constatation Initiale	05 novembre 2018
Date de paiement des coupons inconditionnels garantis 4 %	12 novembre 2019, 12 novembre 2020
Dates de Constatation Annuelle	Cours de clôture : 05 novembre 2021, 07 novembre 2022, 06 novembre 2023, 05 novembre 2024, 05 novembre 2025, 05 novembre 2026, 05 novembre 2027
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	12 novembre 2021, 14 novembre 2022, 13 novembre 2023, 12 novembre 2024, 12 novembre 2025, 12 novembre 2026, 12 novembre 2027.
Date de Constatation Finale	Cours de clôture de l'Indice le 06 novembre 2028
Date d'Émission et de Règlement	10 septembre 2018
Date d'Échéance	13 novembre 2028, en l'absence de remboursement automatique anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice le 05 novembre 2018
Marché secondaire	Crédit Mutuel Arkéa s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité: le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité et Publication de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant. Un jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur Six Telekurs.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de l'Émetteur.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	La valorisation du titre de créance est calculée par Crédit Mutuel Arkéa, ce qui peut être source de conflit d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Euronext Paris
Commissions de distribution	La commission de distribution pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1% TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, comptes titres
Droit applicable	Droit Français

FACTEURS DE RISQUE

LES INVESTISSEURS SONT INVITÉS À LIRE ATTENTIVEMENT LA SECTION "FACTEURS DE RISQUES" DU PROSPECTUS NOTAMMENT LES FACTEURS DE RISQUE ET/OU TOUTE INFORMATION RELATIFS À L'AVENIR DE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA.

CES RISQUES SONT NOTAMMENT :

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à l'échéance peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro STOXX 50®. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.

RISQUE LIÉS AU SOUS-JACENT

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro STOXX 50®. Le niveau de l'Indice peut être affecté par des événements économiques, financiers et politiques, y compris la(les) bourse(s) de valeurs ou système(s) de cotation sur lesquels les titres composant l'Indice sont négociés. L'Indice est composé d'actions sous-jacentes qui seront sujettes à des fluctuations de prix de marché, ce qui peut affecter de manière négative la performance du produit.

RISQUE DE CONTREPARTIE

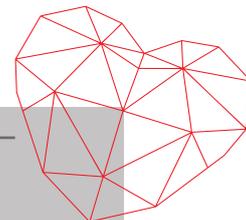
Le client est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'Émetteur. La notation de Crédit Mutuel Arkéa est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Certaines conditions exceptionnelles de marché (par exemple, en cas de suspension ou de réduction importante des négociations sur une ou plusieurs actions composant l'Indice) peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

RISQUE LIÉ AU PROJET DE DÉSAFFILIATION DU CRÉDIT MUTUEL

L'attention du client est attirée sur la complexité du contexte, sur les incertitudes et les risques liés à la désaffiliation du Groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel. Ces risques et incertitudes sont relatifs à Crédit Mutuel Arkéa et aux caisses locales affiliées à Crédit Mutuel Arkéa et doivent être analysés par le client préalablement à toute décision d'investissement. Pour plus d'informations, le client est invité à consulter attentivement le paragraphe « Risques liés à la désaffiliation unilatérale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel » au sein du prospectus.



AVERTISSEMENTS

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus d'émission (le "Prospectus").

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité du Crédit Mutuel Arkéa qui commercialise le titre de créance Trajectoire Territoire Octobre 2018. Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus d'émission en date du **XX/XX/XXXX** visé par l'AMF sous le numéro **XXXXXX** (le "Prospectus") de Trajectoire Territoire Octobre 2018 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. **Trajectoire Territoire Octobre 2018 présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une "US person" au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Crédit Mutuel Arkéa à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Trajectoire Territoire Octobre 2018 est (i) éligible pour une souscription en comptes titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le "Contrat"). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unité de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Restrictions de vente: ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à toute personne qui souhaite investir dans ce produit de s'assurer qu'elle est autorisée à investir dans ce produit. Ce produit n'est pas destiné à être distribué aux investisseurs non professionnels au Royaume Uni ou à être distribué aux États-Unis et/ou à des US Persons ou dans des États où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Le distributeur peut percevoir une commission.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus relatif à l'émission des Instruments Financiers a été approuvé en date du **XX/XX/XXXX** visé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le numéro **XXXXXX** et est disponible sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org), d'Euronext Paris (www.euronext.com/fr) pour les besoins de son admission à la cotation et de l'Émetteur (www.arka.com). L'ensemble de la documentation juridique est également disponible gratuitement, sur simple demande, à l'adresse de l'Émetteur. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Crédit Mutuel Arkéa est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR") en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Crédit Mutuel Arkéa est réglementé par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Crédit Mutuel Arkéa est supervisé par la Banque centrale européenne ("BCE").

AVERTISSEMENT STOXX LD

L'Euro STOXX® 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

